

# Vélo Promenade®

Cahier des charges >



**Ligue régionale Bretagne FFCT**  
Espace vélodrome - 9 Boulevard A Guérin  
35000 RENNES



**Pôle Randonnées  
& Loisirs Nature en Bretagne**  
1, rue Raoul Ponchon – 35069 Rennes Cedex

## SOMMAIRE

### **Préambule**

Définition et concept des vélos promenades	p.3
L'animation des itinéraires	p.3
	& 4

### **Cahier des charges**

#### **Itinéraire**

Distance	p.5
Durée	p.5
Voiries empruntées	p.5
Fléchage	p.6
Références des circuits	p.7
Niveaux de difficulté	p.7
Intérêt du circuit	p.8
Equipements et services	p.8

#### **Communication et promotion**

Supports de communication	p.9
Panneau de signalétique	
Dépliant d'information	
Animation touristique des itinéraires	p.9

# Préambule

## 1 – définition et concept des Vélos Promenades®

Les Vélos Promenades® sont des boucles de promenade à vélo d'une distance limitée et de faible dénivelée à destination majoritairement de publics touristiques et/ou familiaux. Elles mettent en valeur le patrimoine local et les services autour d'itinéraires structurants comme les véloroutes et voies vertes auxquelles elles sont reliées de préférence. Elles sont aménagées selon une méthodologie leur garantissant la plus grande pérennité : création, gestion, promotion.

Permettant de partir à la découverte du patrimoine local et de profiter des services de proximité, les Vélo promenades® sont partie intégrante des activités de tourisme à vélo promues par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT). Elles empruntent les petites routes communales et les routes à faible circulation automobile, mais ne sont pas prioritaires sur les véhicules à moteur (prudence !). A chaque fois que cela est possible, elles cheminent sur les itinéraires en site propre réservés aux circulations douces (exemple : les voies vertes). Le fléchage guide les usagers tout au long du parcours.

*Vélos promenades® est une marque déposée de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).  
En Bretagne, le concept est développé et animé par le Pôle Randonnée et Loisirs Nature et par les structures de la FFCT.*

## 2 – L'animation des itinéraires

- **La création**
- La gestion
- La promotion (communication et animation)

La phase de création a pour but de :

- rendre l'itinéraire pérenne, c'est-à-dire de le faire agréer par les différents acteurs susceptibles d'intervenir pour sa création,
- lui donner un statut officiel soit par une délibération des collectivités territoriales qui le mettent en place, soit de le faire inscrire dans un plan d'itinéraires ou un schéma vélo.

La phase de gestion concerne la prise en charge des rôles des différents acteurs à partir du moment où le circuit est créé :

- fléchage,
- entretien,
- surveillance,
- coordination des acteurs,...

La phase de promotion consiste à

- créer et gérer les supports de communication (dépliant, fiche, topoguide, panneau de signalétique, site Internet)
- animer globalement les itinéraires (événements, mise en réseau d'acteurs complémentaires et produits touristiques,...),...

Sont à la charge du porteur de projet :

- la création et la gestion des supports de communication
- l'organisation d'évènements et d'animations autour de concept Vélo Promenades®
- l'animation et la mise en réseau d'acteurs locaux complémentaires
- le cas échéant, la création de produits touristiques ou d'activités économiques directement liées à la pratique

Sont du domaine de compétence du propriétaire et de l'animateur régional du concept :

- l'assistance technique à la création des boucles
- la validation des boucles vélo afin de déterminer qu'elles correspondent bien au cahier des charges
- le recensement de l'ensemble des boucles existantes correspondant au descriptif et en reprenant l'appellation.
- La mise en réseau d'acteurs et le développement d'actions complémentaires
- La communication et la promotion générales de ce recensement, par tous moyens à leur convenance.

# Le cahier des charges

## L'itinéraire

**Distance :** de 8 à 40 km

*Afin de correspondre aux attentes du public familial, pour les itinéraires de plus de 30 km, une variante est recommandée afin de créer dans la grande boucle, deux petits circuits de taille sensiblement identique. Ces liaisons intermédiaires sont soumises aux mêmes règles que l'itinéraire principal.*

**Durée :** chaque boucle est prévue pour une durée de 1 heure à 1 journée.

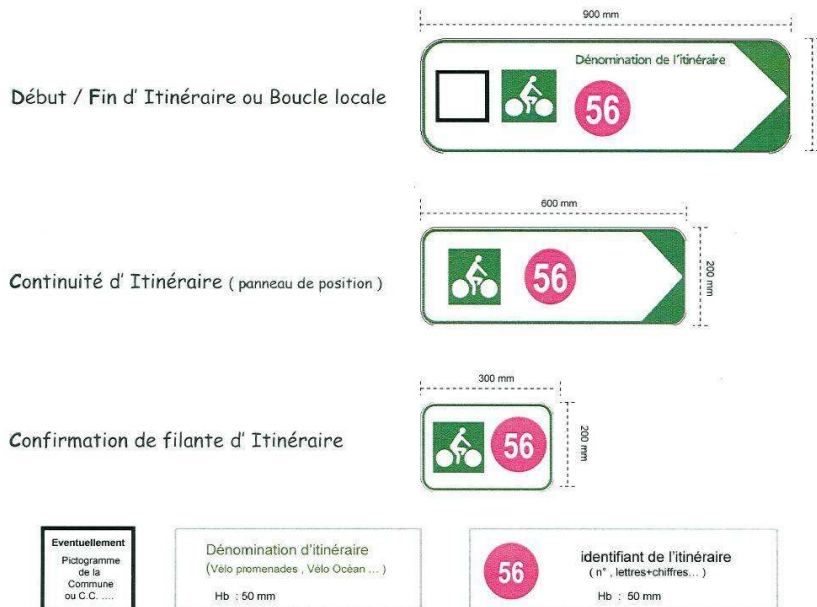
### Les voiries empruntées

Elles sont diverses.

- Préférentiellement, une Vélo Promenade® sera reliée à une voie verte. La partie commune sera donc en site propre.
- La Vélo Promenade® peut aussi continuer à suivre une véloroute sur des voiries partagées.
- Enfin, elle peut être indépendante de tout autre itinéraire. Dans ce cas, elle sera le plus souvent sur des petites routes communales, des chemins d'exploitation carrossables,...
  
- Les routes nationales sont exclues.
- Les routes départementales doivent être le plus possible évitées (notamment lorsque leur nombre de véhicule/jour est supérieur à 1000). **Dans tous les cas, une concertation est obligatoire avec leur gestionnaire** (services techniques départementaux des routes) pour le cas échéant, sécuriser les traversées, aménager les carrefours et signaler le cheminement superposé, ou renforcer la signalisation d'avertissement ou de police.

**Le fléchage.**

**Préconisations pour les itinéraires locaux**

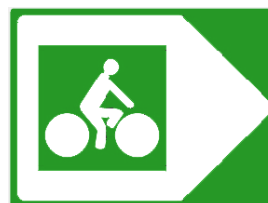


La cohabitation avec les infrastructures routières amène à utiliser un fléchage de type routier.

Exemples :



Panneau complet



Panneau simplifié

Le pictogramme utilisé est la référence SC 2 de la signalisation routière.



Deux types de panneaux peuvent être utilisés :

#### Le panneau complet

Utilisé obligatoirement au départ de la boucle, et en cas de superposition ou de croisement avec d'autres itinéraires, il permet au maître d'ouvrage d'apposer son logo et d'identifier la Vélo Promenade® suivie par l'utilisateur. Plusieurs circuits peuvent être mentionnés sur le même panneau.

#### Le panneau simplifié

Il permet de réduire les coûts de fabrication du fléchage. Il est utilisé dans les portions de circuits intermédiaires lorsque l'on suit un ou plusieurs circuits allant dans le même sens et que l'on veut matérialiser leur continuité.

### **Les références de circuits**

Sur le panneau complet apparaît la référence du circuit. Elle peut être une appellation en toutes lettres (ex : circuit du Marais de Dol) ou plus couramment, un numéro de circuit inscrit dans un rond de couleur permettant d'identifier en même temps la difficulté (voir paragraphe suivant). (exemple : Pays d'Oust à Brocéliande – boucles numérotées de 1 à 30 – au 15 mars 2009)





### **La difficulté d'un circuit**

Les circuits sont classés en code couleur pour signaler leur difficulté, de manière identique aux boucles de la FF Randonnée, aux circuits VTT, ou aux pistes de ski, soit :

**vert (facile), bleu (modéré), rouge (soutenu), noir (difficile).**

Le classement tient compte du croisement d'au moins 2 critères : la longueur du circuit et sa dénivelée.

Exceptionnellement, les boucles Vélos Promenades® pourront emprunter des dénivelées plus importantes si l'intérêt touristique et patrimonial le justifie.

- |   |                    |  |
|---|--------------------|--|
|  | Moins de 20 km,    | plat, ou peu de dénivelée.                           |
|  | Entre 20 et 25 km. | Dénivelée faible, et/ou une côte un peu longue.      |
|  | Entre 25 et 30 km  | circuit vallonné, et/ou présence de plusieurs côtes. |
|  | Supérieur à 30 km  | dénivelée importante et/ou côtes difficile           |

Ponctuellement, la présence d'une ou plusieurs « côtes » considérées comme difficiles (> 5%) pourra amener le circuit dans une catégorie supérieure.

**L'intérêt du circuit**

- Le circuit devra mettre en valeur des éléments patrimoniaux du territoire concerné : soit patrimoine architectural, culturel, ou patrimoine naturel.
- A contrario, il devra éviter les éléments dévalorisants (chemins d'exploitation agricoles, bâtiments d'élevage, nuisances olfactives, décharges, usines,...

**Les Equipements et services**

- La création de la boucle se fera en tenant compte de la présence d'équipements spécifiques et de services de proximité
- Les équipements de base pour le confort de la pratique et les efforts du territoire pour maintenir des lieux publics accessibles à tous doivent être valorisés.

*Exemples : parkings, relais rando, aires de pique nique, toilettes, espaces verts de détente, points d'information, commerces de proximité (boulangerie, épicerie, bar, restaurant, loueurs ou réparateurs de vélos,...)*



## **La communication et la promotion**

### **Les supports de communication**

#### **La signalétique informative**

Un panneau d'entrée de boucle matérialisera le point de départ du circuit et informera sur les autres itinéraires Vélos Promenades® du territoire.

#### **Le dépliant d'information**

- Le circuit devra figurer sur un support reprenant une cartographie (même schématique mais suffisamment explicite pour se repérer et pour trouver les différents attraits et services du circuit), un pas à pas spécifiant les points éventuels d'arrêt selon leur intérêt ou les passages techniques nécessitant une précision écrite, et selon le cas, des textes ou visuels sur l'attrait patrimonial.
- Le dépliant mentionnera également des éléments pratiques reprenant l'identification de la boucle, le kilométrage, la difficulté, le point de départ, l'appartenance à l'appellation régionale « Vélos Promenades® », les plans de situation nécessaires et les adresses utiles. Le profil de la boucle peut constituer un élément d'intérêt.
- Le support de communication mentionnera les logos du propriétaire de la marque et de l'animateur régional du concept.
- Le document d'information sera disponible soit en papier, soit en téléchargement Internet.

### **L'animation touristique des itinéraires**

- Les hébergements situés à moins de 5 km de l'itinéraire et répondant aux critères du référentiel régional d'accueil randonnée pour les cyclistes feront l'objet d'une valorisation en rapport avec les orientations régionales préconisées.
- Le « produit » Vélos Promenades® peut répondre à une demande de constitution de séjour touristique en appoint de découverte du territoire ou en objectif de communication sur la détente, le loisir, le ressourcement, etc. La juxtaposition ou la superposition partielle de plusieurs boucles permet d'envisager la mise en place de produits touristiques Vélos Promenades® sur 2 ou 3 jours.
- Par ailleurs, un certains nombres d'acteurs doivent être associés et informés de l'existence des boucles de Vélos Promenades® afin des les intégrer dans leur champ d'action ou leur domaine d'activités : Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, hébergeurs, loueurs et réparateurs de vélos, clubs et associations de cyclotourisme (FFCT et autres),...
- Le tissu associatif pourra être sollicité afin de participer à l'animation d'évènements autour du vélo lors de rendez vous annuels festifs, mettant en avant les boucles de Vélos Promenades®.

Exemple : les cyclo découvertes® de la FFCT.